

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 août 2014

L'Assemblée Générale est précédée d'une intervention -très appréciée par l'assistance- de Monsieur Edouard Apertet et portant sur l'histoire du Calvaire de Megève.

Début de l'assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Amis de Megève et Demi-Quartier à 18h00

Après émargement des membres, 153 sociétaires sont présents ou représentés.

Madame Catherine Jullien-Brèches, maire de Megève est également présente accompagnée de 2 de ses adjoints.

Madame Martine Périnet, maire de Demi-Quartier est présente.

Rapport moral :

- 1) Monsieur Werner, président de l'Association ouvre l'assemblée par un rappel des résultats municipaux de mars 2014.

Notre Association a organisé le 7 mars 2014 une réunion au cours de laquelle chaque liste a pu présenter son programme dans le but d'éclairer nos adhérents.

A Megève, trois listes se présentaient aux élections : une liste conduite par Madame Grosset-Janin, maire sortant, une menée par Monsieur Denis Worms, ancien adjoint et la liste conduite par Madame Jullien-Brèches.

Cette dernière est arrivée en tête au second tour avec 44,9 % des voix et détient, en conséquence, la majorité absolue des élus au Conseil.

Madame Périnet a été élue Maire de Demi-Quartier.

Le changement de municipalité et ses conséquences :

La fin du mandat précédent a été marquée par plusieurs décisions essentielles :

- a. Engagement d'un programme de plus de 30 millions d'euros pour la réfection et l'agrandissement du Palais des Sports
- b. 2 permis de construire accordés par la mairie en décembre 2013 sur le bas du Calvaire
- c. Projet de transformation de 50 hectares agricoles en zone à urbaniser. Projet rejeté par la Commission des Sites réunie en Préfecture en janvier 2014
- d. PLU non voté après 6 ans de mandat municipal. L'objectif de la nouvelle municipalité de Megève est de le finaliser fin 2015/début 2016.

Première réunion entre l'association et la nouvelle municipalité de Megève le 26 juillet 2014. En est ressortie une volonté réciproque de travailler de façon constructive et avec un bon niveau de communication et d'information.

Madame le Maire de Megève n'a pas caché pas que la situation financière de Megève est très tendue au regard des projets engagés, et de la baisse des subventions à venir.

Suivi du PLU et des permis de construire en cours :

L'association suit de très près les permis accordés pour la construction de deux chalets individuels sur le bas du calvaire.

Un recours contentieux en annulation a été déposé par l'Association. Maître Poujade, membre de notre Conseil, Agrégé de droit et avocat spécialisé sur les questions d'urbanisme et des Collectivités locales a tenu à être notre avocat dans cette affaire essentielle. Nous tenons à remercier, une fois de plus, Maître Poujade pour la qualité de son travail et précisons que ce dernier a travaillé gracieusement.

Un recours contentieux est également en cours de la part des riverains.

Contre toute vraisemblance, un avis favorable a été émis de la part de l'architecte des bâtiments de France. De nombreuses irrégularités dans les permis sont également à noter.

En résumé, la justice est saisie, le dossier nous apparaît bien argumenté et le tribunal jugera en droit. Monsieur Werner profite de cette occasion pour demander à la mairie de réfléchir à faire une demande de classement du site...

Quant au PLU, on note que 6 ans de mandat n'ont pas été suffisants à la Municipalité sortante pour le faire approuver.

2) La vie associative :

- a. Le renouvellement de l'agrément local de l'Association a bien été fait (4 mai 2014)
- b. En 2014, le slalom n'a pu être organisé. L'association recherche des volontaires qui accepteraient de reprendre l'organisation de cet événement qui rencontre toujours un grand succès, mais dont les administrateurs ne peuvent plus s'occuper directement.
- c. Une séance de ski avec de jeunes champions a été organisée dans le cadre du partenariat de sponsoring. Le froid n'a pas permis de rassembler autant de personnes que prévu.
- d. Les balades en montagne prévues l'été rencontrent de moins en moins de succès. Celle de 2014 a dû être annulée à cause de la faible participation. Cette activité est en question pour les années à venir.
- e. Le dîner annuel de 2013 a été un succès. Celui de 2014 est prévu au Club House du Mont d'Arbois le 12 août.
- f. L'Association recherche des volontaires pour participer au jury des chalets fleuris, une belle façon de découvrir les chalets mégevans !
- g. En 2015, l'association fêtera ses 40 ans. Le conseil est à la recherche d'idées pour fêter dignement cet anniversaire. Toutes suggestions sont les bienvenues !

Rapport financier :

Le trésorier, Arnaud de Vaureix, présente les comptes de l'association.

Arrêté Analytique 2013 en €							
	Recettes 2012	Recettes 2013		Frais 2012	Frais 2013	Solde 2012	Solde 2013
Fonctionnement							
Cotisations	6 832,00	7 346,00	Lettre d'information	1 856,30	3 068,08		
Produits financiers	2 031,30	1 399,44	Partenariat	598,59	1 921,40		
			Frais Divers	3 548,37	1 947,01		
Total	8 863,30	8 745,44		6 003,26	6 936,49	2 860,04	1 808,95
Exceptionnel							
	-	963,00		-	903,00	-	60,00
Activités							
Ski	-	-	Ski	480,90	513,32		
Divers	664,00	-	Divers	710,00	-		
Balade	180,00	200,00	Balade	360,00	360,00		
Dîner	1 770,00	1 260,00	Dîner	2 244,00	1 632,00		
Total	2 614,00	1 460,00	Total	3 794,90	2 505,32	-1 180,90	-1 045,32
			Solde Excédent Trésorerie			1 679,14	823,63
Balance récapitulative 2013 en €							
Solde au 31/12/2012			Solde au 31/12/2013				
Banque	-416,11		Banque	2 028,08			
	0,00		Chèques non encaissés	-400,00			
Compte sur livret	37 487,91		Compte sur livret	35 419,81			
Sicav/Tonic Croissance	45 952,47		CAT	46 800,01			
Total trésorerie au 31/12/2012	83 024,27		Total trésorerie au 31/12/2013	83 847,90			
			Solde trésorerie Excédent	823,63			

Le bilan de fonctionnement présente des recettes de 8900 euros, avec une augmentation des cotisations et une baisse des produits financiers. Les frais de fonctionnement s'élèvent à 6900 euros, avec une hausse des coûts liés au soutien des sportifs dans le cadre du Team Megève, et une baisse des charges administratives.

Le résultat exceptionnel est neutre, les frais liés à la fabrication des porte-clefs ayant été compensés par une prise en charge par un de nos adhérents. Les activités (balade, slalom, dîner...) représentent toujours une charge mais constituent des lieux de rencontre et d'échanges entre les adhérents.

Le résultat présente un excédent de 800 euros.

Pour 2014, l'Association subira des charges non récurrentes liées au recours engagé contre les permis de construire des deux chalets en bas du Calvaire. Ces charges sont les honoraires payés aux architectes qui ont travaillé sur le dossier. Il est bon de rappeler que Maître Poujade a mené ce dossier sans prendre aucun honoraire.

La trésorerie présente un solde positif de 84.000 euros. Cette réserve permettra, entre autres, d'organiser les 40 ans de l'association, mais aussi de faire face aux dépenses juridiques liées aux différents recours.

Questions de l'assemblée :

Q1) a- Madame le maire peut-elle intervenir sur les dossiers concernant le Calvaire ?

- Madame Jullien-Brèches rappelle que les permis ont été autorisés par la Municipalité précédente et donc qu'à ce titre, elle ne peut revenir dessus.

b- Est-il possible de faire quelque chose pour protéger les piétons de la circulation sur la route Edmond de Rothschild ?

- Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une route départementale dont la vitesse est limitée actuellement à 90km/h. Un membre du conseil municipal indique que passer la route à 70km/h serait contre-productif et qu'il n'est pas possible d'ajouter des ralentisseurs à cause de la pente. D'autres pistes de réflexion sont en cours au niveau de l'urbanisme (radar pédagogique...)

Q2) Afin de faire avancer les recours contre les permis de construire du Calvaire, ne faudrait-il pas alerter les médias ?

- Monsieur Werner indique que cela ne lui paraît pas opportun et qu'il vaut mieux garder une défense basée sur le droit exclusivement.

Q3) Tous les travaux envisagés pour le palais des sports vont-ils être réalisés ?

- Madame le maire explique où en est le dossier :
 - o Suspendre les travaux aurait coûté 300.000 Euros à verser tous les mois
 - o Arrêter le projet aurait coûté 7,5 millions d'euros de pertes sèches
 - o La décision a donc été prise de continuer les travaux en cherchant à rentabiliser au mieux le projet.
 - o La réfection de la salle des congrès est donc passée dans la tranche de travaux non optionnelle, afin d'attirer une clientèle de tourisme d'affaire.
 - o Suppression du projet de réfection du bassin extérieur, mais réaménagement des plages.
 - o Adaptation du bassin de balnéo pour monter en qualité afin d'en assurer une meilleure rentabilité.
 - o Reprise par la commune de la gestion du SPA que le délégataire (privé) a dénoncée à compter de l'automne prochain. L'objectif est d'équilibrer l'exploitation mais il ne semble pas possible de rentabiliser les investissements réalisés (4 M€)
 - o Modification du projet de faire 3 golfs indoor, en 2 golfs + 1 squash.
 - o Au total, ce projet devrait coûter 36 millions d'euros (malheureusement aucune demande de subvention n'a été faite avant le début des travaux).

Q4) Quelle sera la politique tarifaire de l'accès au complexe ?

- Madame le maire indique que l'entrée à la piscine devrait rester inchangée, et que l'accès à l'espace balnéo devrait entraîner un supplément à hauteur d'environ 15 euros.
- Madame le maire précise qu'il n'y aura à priori, pas de possibilité de liaison entre le spa et l'espace balnéo.

Q5) a- Qu'en est-il de l'aide de l'association à la rénovation du lavoir ?

- Monsieur Werner précise que cette proposition avait été faite à l'ancienne municipalité mais que celle-ci n'y a jamais donné suite.

b- La mairie peut-elle faire quelque chose contre la disparition des commerces de proximité ?

- Madame le Maire précise que, malheureusement, les finances de la commune ne permettent pas à la mairie de préempter les fonds de commerces disponibles. Par ailleurs, il devient de plus en plus difficile de rentabiliser un bail.
- Les saisons sont de plus en plus courtes, la mairie réfléchit à des animations à mettre en place pour les rallonger.

Q6) Le tourisme de montagne est de plus en plus difficile, serait-il opportun pour la station de communiquer par des spots télévisés par exemple ?

- Madame le Maire précise que les communes travaillent ensemble via les intercommunalités et le regroupement Skifrance.
- Les maires se battent pour dynamiser la pratique du ski en avril.

Q7) a- Comment faire rester les 15/25 ans ?

- Madame Jullien-Brèches déplore la fermeture de lieux de vie comme le Palace.

b- *Serait-il possible de « récompenser » les familles fidèles à la station depuis de nombreuses années par des réductions sur certaines prestations ?*

- Madame le Maire indique qu'une carte de résident est à l'étude.

Q8) A la vue des finances de la commune, que peut-on dire de la future taxe d'habitation ?

- Madame le maire ne cache pas qu'une augmentation est à prévoir.

Q9) Qu'en est-il des projets sur Rochebrune, notamment concernant Maeva ?

- Madame le maire indique qu'à sa connaissance, une personne rachèterait petit à petit l'ensemble des périodes. Mais elle n'en sait pas plus.

Q10) Serait-il opportun d'organiser un référendum, voir une manifestation pour préserver le Calvaire ?

- Monsieur Werner insiste sur le fait que ce dossier doit être traité par les voies de la justice exclusivement, en tous cas pour le moment.

Vote des résolutions :

Le président met au vote :

- Le rapport moral : contre = 0, abstention = 0, approuvé à l'unanimité
- Le rapport financier : contre = 0, abstention = 0, approuvé à l'unanimité
- Quitus au conseil : contre = 0, abstention = 0, quitus donné à l'unanimité
- Renouvellement du mandat de Madame Hélène Martel Massignac : contre = 0, abstention = 0, administrateur réélu à l'unanimité
- Les cotisations demeurent inchangées, sauf pour les cotisations « membre bienfaiteur », proposition du conseil de passer de 48 à 50 euros : contre = 0, abstention = 0, mesure adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de questions, la séance est levée à 19h30.